



Les obligations fiscales & sociales d'un médecin ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

Régime déclaration Contrôlée

Obligations comptables :

- Tenue comptabilité type « recettes-dépenses » appelée également comptabilité de trésorerie.
- Option possible comptabilité d'engagement type « créances-dettes » qui nécessite un rapprochement bancaire.
- Documents de comptabilité obligatoires : livre-journal des recettes et des dépenses, registre des immobilisations et amortissements.
- Rédaction comptes annuels avec bilan comptable et compte de résultat.

Compte bancaire professionnel obligatoire

Déclaration fiscale n° 2035

Si honoraires
inf. 77 700 €

Régime déclaratif Micro-BNC*

* Bénéfices Non Commerciaux

Condition : recettes inférieures à 77 700 €
Régime convenant à un temps partiel par exemple.

Régime possible mais pas obligatoire : le médecin peut toujours opter pour le régime de la déclaration contrôlée.

Abattement de 34 % sur la totalité des recettes brutes encaissées.

Régime déclaratif spécial :

- Dispense d'une comptabilité détaillée ;
- Tenue d'un simple livre des recettes ;
- Pas de liasse fiscale.

Recettes à indiquer sur la déclaration des revenus n°2042C



Exonération TVA sauf sur certaines activités annexes (expertise, conseil...) et certains remplacements, seuil de 37 500 €.

Revenus obtenus dans le cadre de la **permanence des soins ambulatoires** défiscalisés (max 60 jours par an).

Déductions et crédits d'impôt : abattements du groupe III et déduction de 3% pour les médecins du secteur 1 au régime BNC. Dépenses en équipements médicaux et logiciels déductibles du revenu imposable dans le régime réel.

Exonérations fiscales limitées dans le temps dans les zones **FRR***, sur: impôt sur les bénéfices, taxe foncière, CFE*, cotisations sociales.

Assujettissement à la CFE *

Cotisations sociales :

- **URSSAF** : allocations familiales, CSG-CRDS, maladie-maternité, indemnités journalières.
- **CARMF*** : retraite de base, complémentaire et invalidité-décès.
- **Ordre, URPS**, formation professionnelle continue...

*FRR: France Ruralité Revitalisation

*CFE: Cotisation Foncière des Entreprises

*CARMF: Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France

*URPS: Union Régionales des Professionnels de Santé